

**MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL**  
**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**N°44/2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

**Présents** : Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

**Procuration** : Madame Florence ANDRE à Monsieur Jean-Philippe MARTINOD

**Convocation en date du 20/09/2024**

**Nombre de membres en exercice : 6**

**Présents : 6**

**OBJET : ACHAT D'UNE REMORQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération n°41/2024 du 23 août 2024 concernant le don d'une remorque par une personne privée.

Après utilisation, il s'avère que cette remorque est trop petite et ne convient pas à l'utilité de la commune.

Il propose d'acheter une remorque correspondant aux besoins de la commune et présente un devis du centre Roady à Peipin pour un montant de 790.00 €TTC soit 658.33 €HT.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- **Approuve** la proposition d'acheter une remorque,
- **Valide** le devis de du centre Roady à Peipin pour un montant de 658.33 €HT – 790.00 €TTC pour l'achat de la remorque
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 27 septembre 2024,

Le Maire,

**Jean-Philippe MARTINOD**

